

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** GEL ATTRACTIF ANTI-FOURMIS

**Type(s) de produit:** TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

**Numéro de l'autorisation:** FR-2022-0098

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** FR-0025202-0000

## Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	6

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

GEL ATTRACTIF ANTI-FOURMIS
FOURMI GEL
SUBITO GEL ANTI-FOURMIS
GEL APPAT ANTI-FOURMIS
EXIT RB

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

<b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b>	Nom	SARL SPRING
	Adresse	ZI DU BOIS DE LEUZE 13310 SAINT MARTIN DE CRAU France
<b>Numéro de l'autorisation</b>	FR-2022-0098	
<b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>	FR-0025202-0000	
<b>Date de l'autorisation</b>	14/12/2022	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	13/12/2032	

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

<b>Nom du fabricant</b>	Spring
<b>Adresse du fabricant</b>	4, rue Blaise Pascal, Z.I. du Bois de Leuze 13310 Saint-Martin-de-Crau France
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	4, rue Blaise Pascal, Z.I. du Bois de Leuze 13310 Saint-Martin-de-Crau France

#### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	1283 - (RS)- $\alpha$ -cyano-3phénoxybenzyl-(1RS)-cis,trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate (cyperméthrine)
<b>Nom du fabricant</b>	Tagros Chemicals India Private Limited
<b>Adresse du fabricant</b>	Jhaver Centre, Raja Annamalai Building IVth Floor 72 Marshall Road Egmore 6000 008 Chennai Inde
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	A-4/1&2, Sipcot Industrial Complex Pachayankuppam Cuddalore 607 005 Tamilnadu Inde
<b>Substance active</b>	1283 - (RS)- $\alpha$ -cyano-3phénoxybenzyl-(1RS)-cis,trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate (cyperméthrine)
<b>Nom du fabricant</b>	Arysta LifeScience Benelux SPRL
<b>Adresse du fabricant</b>	Rue de Renory, 26/1 B-4102 Ougrée Belgique
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	D, ½, MIDC Lote Parshuram Tal. Khed Dist. Ratnagiri 415 722 Maharashtra Inde
<b>Substance active</b>	2326 - D-fructose
<b>Nom du fabricant</b>	Belgosuc
<b>Adresse du fabricant</b>	Industriepark 20 B-8730 BEERNEM Belgique
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Industriepark 20 B-8730 BEERNEM Belgique

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(RS)- $\alpha$ -cyano-3phénoxybenzyl-(1RS)-cis,trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate (cyperméthrine)		Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,217
D-fructose		Substance active	57-48-7	200-333-3	69,383

## 2.2. Type de formulation

RB : Appât (prêt à l'emploi)

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

### Mention de danger

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

Tenir hors de portée des enfants.

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le dans

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

### 4.1 Description de l'utilisation

#### Utilisation 1 - Appât à fourmis – Non-professionnels

### Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

### Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

### Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: *Lasius niger*  
Nom commun: Fourmi noire des jardins  
Stade de développement: Tous les stades de développement et destruction de nids

Nom scientifique: *Monomorium pharaonis*  
Nom commun: Fourmi pharaon  
Stade de développement: Tous les stades de développement et destruction de nids

Nom scientifique: *Linepithema humile*  
Nom commun: Fourmi d'Argentine  
Stade de développement: Tous les stades de développement et destruction de nids

### Domaine d'utilisation

	Intérieur
<b>Méthode(s) d'application</b>	Méthode d'application: Application en gouttes Description détaillée: -
<b>Taux et fréquences d'application</b>	Taux d'application: 0,5 g/m <sup>2</sup> (5 gouttes de 0,1 g) Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: 0,5 g/m <sup>2</sup> (5 gouttes de 0,1 g) sur les chemins de passage des fourmis ou à l'entrée du nid  Contrôle de la population 2 semaines après application et destruction de nid après 28 jours.  Le produit a un effet résiduel de 4 semaines.  Ne pas dépasser 11 applications par an.
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Grand public (non professionnel)
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	Pipette en PEBD (65 mL)

#### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

#### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

#### 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

#### **4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

-

#### **4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

-

## **5. Conditions générales d'utilisation**

### **5.1. Consignes d'utilisation**

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Ne pas appliquer le produit sur des surfaces absorbantes.
- Vérifier les appâts une fois par semaine.
- Déposer le produit à l'abri des rayons du soleil ou d'une source de chaleur (ex. ne pas le placer sous un radiateur). Ecarter toute source alimentaire pendant le traitement.
- Retraiter en cas de nouvelle infestation sans dépasser les 11 applications par an.
- Ne pas utiliser le produit en continu.
- Si l'infestation persiste, contacter un professionnel.

### **5.2. Mesures de gestion des risques**

- Appliquer uniquement dans des endroits inaccessibles aux enfants et animaux de compagnie.
- Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.

### 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : pas applicable.

### 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (ajouter des précisions le cas échéant ex film plastique), dans un circuit de collecte approprié.

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 25°C.
- Protéger de la lumière.
- Durée de stockage : 6 mois.

## 6. Autres informations

- Le produit biocide contient de la cyperméthrine, dangereux pour les abeilles.